

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Valbonne (06560)

Réponses de John Coutel, au nom de la liste « FUTUR & NATURE - Joseph CESARO »

— le 10/03/2020 à 21:07 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

La liste Futur et Nature porte le souhait de créer et de mener à bien un plan de développement pour l'usage du vélo au quotidien. Ce plan sera composé d'un comité vélo, d'une charte de qualité des aménagements ainsi que la description d'un futur réseau cyclable cohérent, incluant les futures portions à créer (définition de parcours isolés du trafic routier, c'est à dire pas simplement de la peinture au sol, mais séparation par muret avec les véhicules ou passages dans la forêt), qu'elles soient communales ou sous la responsabilité d'une autre administration (CASA, Département, ...) sans oublier de mettre l'accent sur la continuité du réseau, car c'est un critère majeur pour assurer la sécurité des cyclistes.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Notre liste possède plusieurs vélotafteurs/cyclistes et actuellement membres dans plusieurs associations (Travisa et Choisir Le Vélo). Nous nommerons au moins un interlocuteur (avec au moins un suppléant) / ou même jusqu'à 3 interlocuteurs (1 par centre de vie : Village / Garbejaire / Ile Verte) pour le comité vélo pour toute la commune, en charge d'organiser, de participer et être force de proposition dans des réunions du comité vélo ainsi que sur le slack de la communauté VéloSophia.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route des Macarons, Route de Cannes, Route du Parc, Route de Biot, Avenue du Docteur Maurice Daunat

Utiliser les pistes DFCI à côté pour un usage vélotaf en VTC (tout chemin), tout en respectant l'environnement : combler les trous et tasser la terre pour rendre la piste la plus lisse possible.

Suite à une consultation avec les Valbonnais, nous avons prévu dans un premier temps de privilégier la création et la bonne signalisation d'une liaison entre le Village/Garbejaire/Peidessalle en utilisant les chemins actuellement les plus prisés par les cyclistes. Nous ferons le nécessaire pour permettre la création de nouvelles bandes et pistes cyclables en continu avec les itinéraires et les tracés existants des communes avoisinantes.

Rte de Cannes : Une priorité est la création de trottoir mais nous envisageons la création d'une bande dans la contre allée, Chemin de Parrou, du Village à l'ancienne piscine du Val de Cuberte.

Rte du Parc : Une portion existe déjà entre l'Auberge de la Source jusqu'à la jonction du Parc de la Valmasque..après cette jonction, en direction des Clausonnes, cela dépendra du projet alternatif Open Sky. Notons qu'actuellement, cet axe mène à la voie rapide pour Antibes...

Rte de Biot / Macarons : Envisageable mais nous émettons une réserve sur le coût et le relief particulièrement important sur les Macarons...il nous semble que d'autres chemins alternatifs en amont ou en aval peuvent nous permettre de créer la boucle entre le Lycée et Routes des Crêtes, à valider avec le comité vélo.

Note concernant l'Av du Dr M.Daunat : attention, uniquement la fin de cette axe fait partie de la commune et c'est en cours de réalisation entre IDRAC au rond-point des Bouillides. Il faudra assurer que la jonction sera bien faite avec la bande existante démarant devant l'Auberge de la source (et indirectement, la jonction avec le Parc des Bouillides, bien emprunté par les vélotafteurs).

Remarque pour les pistes DFCI : Elles assurent une bonne partie de la boucle Village/Garbejaire/Ile Verte, à l'image de ce qui a été fait en fin d'année 2019, nous pensons nécessaire d'aplanir certaines d'entre elles (sans goudron et sans abattage d'arbres).

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : école, commerce, stade

Effectivement, les itinéraires se doivent de relier les zones les plus fréquentées comme les écoles et les commerces et le stade. Nous avons inclus une proposition dans ce sens dans notre programme pour créer une boucle entre le village, Haut-Sartoux/Garbejaire et Peidessalle.

Action n°5 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Biot, Mougins, Mouans-Sartoux, Plascassier, Roquefort-les-Pins.

Oui, nous souhaitons développer, sécuriser et bien flécher (signalétiques et cartes) les différentes bandes et pistes existantes avec la CASA et les municipalités voisines.

Nous savons également que la commune de Roquefort-les-Pins est intéressée par piste cyclable pour établir une liaison Roquefort-Valbonne.

Action n°6 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Oui, mais en fonction des responsabilités dévolues à la commune, la CASA et le département. Réflexion à mener pour s'assurer que les remarques soient bien pris en compte (en complément du Slack VéloSophia).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Soulignons que le village intramuros est fermé à la circulation (sauf livraison), une réflexion est à mener pour passer certains tronçons à 30 km/h et du coup, à appliquer le double-sens cyclables pour être en conformité avec le décret en vigueur.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Question qui va de pair avec la précédente.

Action n°9 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Réflexion à mener avec un comité plus large regroupant l'ensemble des usagers de la route. L'amélioration de la fluidité du trafic est l'une des priorités du mandant.

Action n°10 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Réflexion à mener avec le comité vélo et lors de toute rénovation des routes et chaussées de la commune. Le DSC est une bonne pratique pour toutes les zones 30. Il y a très peu de feux tricolores sur le territoire Valbonnais (la régulation se fait plutôt par les ronds-points) mais nous délimiterons au sol un espace à chaque feu (sas vélo) pour que, à l'arrêt, les vélos soient devant les voitures (comme à Mouans-Sartoux).

Action n°11 : je m'engage

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment à Garbejaire

Effectivement, le décret du 30 juillet 2008 stipule que dans les zones 30, toutes les rues, sauf exception, doivent être à double sens pour les cycles...nous nous engagerons donc à appliquer cette mesure en toute transparence. Le Plan Vélo contiendra la liste exhaustive de toutes les zones 30 et sera mis à jour dès que nécessaire.

Action n°12 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Oui, avec le comité Vélo et la CASA (qui a déjà implanté sur le territoire Valbonnais de nombreux stationnements dans les derniers mois).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé à l'entrée du village et proche des arrêts de bus, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Afin de bénéficier du programme Alvéole, les lieux d'implantations doivent faire partie de la liste suivante :

- Pôles d'échanges multimodaux
- Établissements scolaires et universitaires
- Logement social
- Établissements publics

Au regard des stationnement et boxes à disposition sur la technopole, nous souhaitons en créer en priorité au Village de Valbonne et à proximité des services, commerces et restaurants.

Action n°14 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Le type d'arceaux choisi se fera en concertation avec le comité vélo et décrit dans la charte de qualité, afin d'apporter une cohérence et un taux de satisfaction la plus importante auprès des usagers. Cela représente également un coût moins onéreux que les stationnements fermés type vélobox, donc, il est important d'en ajouter proche des zones de vie (commerces, habitations, etc).

Action n°15 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Stratégie à définir avec le comité vélo. S'agissant de vélos (électriques) dont le coût est relativement élevé, le stationnement sur la voie publique est vécu comme un risque de vol ou dégradation. La mise à disposition de vélobox et autre espace sécurisé est clef pour rendre au vélo son côté liberté, et donc son utilisation sans réserve.

Action n°16 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Oui : Actuellement, nous œuvrons pour le collège Niki de Saint-Phalle, pour faire en sorte qu'un local (probablement initialement destiné au vélo mais utilisé au stockage de matériel administratif du collège) soit vidé, restauré et aménagé pour accueillir 36 vélos et 4 scooters. Les inscriptions étant en cours, nous ne savons pas quel engouement aura notre projet. Il est évident que le local se remplira plus assurément avec un réseau de pistes cyclables tel que prévu par notre liste (tout est lié).

Action n°17 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Une première étape sera de créer une carte regroupant l'ensemble des passages piétons et des places de stationnement proches..en fonction du taux de visibilité des piétons en attente de traverser, nous pouvons envisager de modifier la zone des 5 mètres pour créer des espaces de stationnement vélos, motos, ou même élargir le trottoir pour créer une 'oreille' (droit au passage).

Action n°18 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

La première action de la mandature sera de remettre à plat le PLU actuel et une réflexion sera apporté à ce point.

Action n°19 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Ce point est effectivement une des mesures phares du Plan Vélo et c'est un engagement que nous avons pris dans notre programme. Réflexion pour aider à l'acquisition en fonction du quotient familiale (donc, en fonction des ressources, barème dégressif).

Action n°20 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Nous sommes ravi d'avoir la Casa du Vélo à Garbejaire, il faut continuer à donner une visibilité à la politique cyclable de la ville en soutenant des événements pour le vélo.

Plusieurs propositions pour soutenir et faire perdurer la Casa du Vélo : Visite des scolaires pour que les grands des écoles élémentaires (CM1/CM2) ou/et collégiens apprennent quelques points importants autour de la sécurité, aide dans l'organisation d'évènements pour promouvoir le vélo au quotidien comme une bourse au vélo !

Promouvoir une culture vélo

Action n°21 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Nous nous engageons à dispenser ce programme dans toutes les écoles primaires de la commune.

Action n°22 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Recensement de l'équipement existant et acquisition de nouveaux vélos (en priorité, depuis le stock existant de l'association Choisir le Vélo).

Action n°23 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Nous dénombrons déjà plusieurs membres de la liste en vélotaffeur régulier : Anne Paillard, Thierry Masson, Didier Despinasse et John Coutel..et ce noyau dur incitera le reste de l'équipe à pratiquer plus régulièrement le vélo.

Action n°24 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Oui à condition de trouver au moins 3 agents municipaux volontaires pour utiliser le vélo pour un trajet court (soit pour un trajet de moins de 5 kms aller) et plusieurs fois par semaine. Nous souhaitons également équiper la police municipale et planifier des rondes à vélo. Concernant la disposition de vélos-cargo, ils doivent être électriques pour tenir compte du relief de la commune.

Action n°25 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Nous nous engageons à proposer ce forfait aux agents municipaux.

Action n°26 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Les pédibus sont déjà bien en place dans les écoles de Valbonne. Nous pourrions aider au développement des vélobus en proposant une révision annuelle offerte pour le vélo de l'accompagnateur (à coupler avec les pistes cyclables sécurisées et les espaces de stationnement sécurisés pour les vélos). Multiplier les journées 'mobilité douce' en concertation (ou pas?) avec CASA et établissements scolaires. Étudier prêts VAE à la journée, en concertation avec prestataires VAE ces jours là. Opérations dimanches doux : certains axes fermés à la circulation motorisée certains dimanches.

Action n°27 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

En 2012 et 2013, le Semaine du Vélopolitain à montrer un chemin, nous souhaitons prendre exemple sur cet ancienne expérience et pourquoi pas l'englober dans un nouvel événement un peu plus large. dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité (en septembre), la liste Futur & Nature intensifiera la sensibilisation à l'usage du vélo non seulement pour les enfants, mais aussi les parents avec des cyclistes référents qui montreront les chemins à prendre (qui complète une meilleure signalétique et la distribution de cartes des pistes cyclables).

A chaque inauguration de piste cyclable, des cyclistes référents proposent de la découvrir ensemble + concertation 'opérations dimanches doux' et journées 'mobilité douce', décrites N°26

Action n°28 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Nous ferons appliquer la loi en vigueur pour réprimander les effractions.

Action n°29 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Création d'une plaquette d'information spécifique pour le vélo et mobilité douce (à disposition dans les lieux publics, médiathèque, etc) et diffusion de l'information dans la gazette de la commune (l'info).

Action n°30 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : mise en place d'une indemnité kilométrique, test de VAE (vélo à assistance électrique), formation à la sécurité, atelier mécanique vélo.

Incitation morale à mettre à disposition des VAE et prises électriques, voire des chargeurs, sécurisées pour recharger les batteries pendant les heures de travail + Inciter les entreprises à allouer à leurs salariés des indemnités kilométriques.

Commentaires généraux

Nous porterons le dossier mobilité à la CASA et au département. Face aux problèmes majeurs de circulation et de pollutions atmosphériques constatés, il est nécessaire de développer les transports collectifs, le covoiturage, les modes doux ; et de modérer l'urbanisation, notamment en interdisant le projet OpenSky.

Les réponses ont été écrites par plusieurs colistiers de la Liste Futur & Nature : <https://www.ensemble-futur-nature.fr>
Anne Paillard, Karine Chakir, Didier Despinasse, Thierry Masson, Joseph Cesaro et John Coutel